

RS PROMOTION

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)

Au capital de **50 000€**

Siège social : **22 rue Louis Blériot – 35170 Bruz**

RCS **Rennes** – SIREN 907554448

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

En date du 30 septembre 2025

Le Président de la société,
Monsieur Richard GARNIER,

statuant en application des dispositions légales et statutaires,

DÉCIDE :

1. Transfert du siège social

Le siège social de la société, actuellement situé au Campus Ker Lann, **22 rue Louis Blériot – 35170 Bruz,**
est transféré, à compter du **30 septembre 2025**, au :

1 rue de la Terre de Feu – 35960 Saint-Grégoire.

En conséquence, **l'article 4** des statuts est modifié comme suit :

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé au :

1 rue de la Terre de Feu – 35960 Saint-Grégoire.

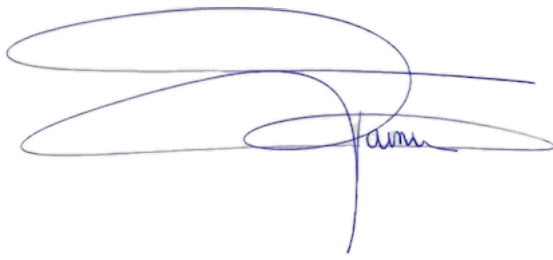
Il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision du Président, sous réserve des formalités légales requises.

2. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales de publicité et de dépôt au greffe du tribunal de commerce compétent.

Fait à Saint-Grégoire, le 30 septembre 2025

Le Président,



Monsieur Richard GARNIER